

INFORMATIONS DIVERSES RELATIVES A ARSLR

Un autre regard sur le rail

CHAPITRE 08 – GROUPE FACEBOOK ARSLR – LE COIN DES CHEMINOTS

VERSION DU 27 – 09 – 2019

Termes récurrents utilisés :

ARSLR = un Autre Regard Sur Le Rail.

La team ARSLR = les cheminots supervisant, administrant, modérant, éditant et chroniquant bénévolement sur ARSLR.

Les abonnés = les utilisateurs Facebook ou Twitter suivant ARSLR après avoir cliqué sur « J'aime » (pour Facebook) ou sur « Suivre » pour Twitter.

Les lecteurs = toute personne, abonnée ou non, qui lit les contenus publiés sur ARSLR ; qu'il s'agisse de la page Facebook, le groupe Facebook, le compte Twitter ou le Canalblog.

Les participants = toute personne, abonnée ou non, interagissant sur la page Facebook, le groupe Facebook, le compte Twitter.

La team ARSLR propose un groupe Facebook **RESERVE AUX CHEMINOTS SALARIES DU GPF SNCF** (voir conditions d'accès en 5) et chapeauté par le compte officiel Un autre regard sur le rail. Ce groupe Facebook sera rigoureusement géré par La team ARSLR dans les conditions dictées ci-après.

Toute personne souhaitant rejoindre le groupe et y participer est priée de lire en entier les présentes modalités.

La team ARSLR reste à votre disposition pour de plus amples informations.

1 : Nom et adresse du groupe

Au **27 SEPTEMBRE 2019**, le nom du groupe est :

ARSLR – Le coin des cheminots

L'adresse du groupe est : <https://www.facebook.com/groups/arslr/>

2 : Régime du groupe

Le groupe est un groupe fermé. Seuls les membres admis dans le groupe peuvent lire les contenus du groupe et publier dans le groupe.

Le groupe est administré par l'ensemble de La team ARSLR.

3 : Nombre limite de membres simultanément admis dans le groupe

Le nombre limite de membres simultanément admis dans le groupe est de : **300 membres**.

Ce nombre limite a été discuté et choisi pour les raisons suivantes.

1 : Raison juridique. Ce nombre maximum de membres simultanément admis dans le groupe nous permet de préserver le caractère privé de vos publications.

2 : Raisons de gestion. Ce nombre maximum de membres simultanément admis dans le groupe nous permet de mieux gérer le groupe.

3 : Raisons de pertinence. Ce nombre maximum de membres simultanément admis dans le groupe nous permet de garantir des échanges pertinents.

4 : Vocations du groupe

Nous décrivons la vocation du groupe de la manière suivante :

Le groupe « ARSLR – Le coin des cheminots » est un foyer chaleureux destiné aux cheminots. La solidarité cheminote y règne en maitresse. Ecoute, bienveillance et entraide sont les doctrines du groupe. Le respect entre les membres du groupe est strictement obligatoire. Ce groupe est avant tout un groupe de soutien.

Le groupe se destine d'abord aux cheminots ayant besoin de parler, d'être écoutés, compris et aidé. Aux cheminots aptes à écouter, comprendre et aider. Aux cheminots souhaitant partager leur expérience,

leur vécu à la SNCF. Le groupe sert également à se transmettre des conseils, astuces, informations pratiques, informations réglementaires...

Pour aider les cheminots en souffrance à sortir la tête de l'eau, nous indiquons le partage de techniques pour retrouver la paix en soi et pour affronter des épreuves stressantes. Il est possible de poster des articles en lien avec ces techniques ou portant sur la souffrance au travail, etc.. ainsi que de belles photos, des photos apaisantes, des citations motivantes, etc...

Afin de rompre avec les sujets peu réjouissants, le groupe est prompt à accueillir des publications un peu plus positives ou réjouissantes. Les membres pourront partager leurs bonnes nouvelles (vie perso ou vie pro).

Le groupe peut accueillir des posts sur le contexte social et économique de l'entreprise, ceci avant tout pour extérioriser avant tout les inquiétudes liées à ces dernières.

En revanche, le groupe **n'est pas un espace dédié** au partage régulier des informations, des actualités etc...

Les membres du groupe se sont tous engagés à respecter les vocations du groupe et sa charte.

Disposition spéciale : si un membre du groupe souhaite rester anonyme, il peut nous demander de poster sa publication à sa place. Pour cela, il nous faudra l'adresser par mail à team.arslr@gmail.com

5 : Accéder / adhérer au groupe ; devenir membre du groupe

TOUTE PERSONNE QUI DEMANDE A REJOINDRE LE GROUPE DEVRA OBLIGATOIREMENT RESPECTER, AU MINIMUM, CES CRITERES POUR ETRE ADMISE

Merci de lire JUSQU'AU BOUT

Conditions

Vous devez remplir la condition suivante :

Être salarié du GPF SNCF en activité lors de votre demande d'adhésion au groupe.

L'accès au groupe est **GRATUIT**. Les membres du groupe **ne peuvent prétendre à aucune rémunération** ou à aucune information personnelle sur les membres de La team ARSLR en échange de leur participation.

Etales à suivre impérativement

A SUIVRE DANS L'ORDRE !!!

ETAPE 1

Avant de demander, via Facebook, de rejoindre le groupe, envoyez-nous un mail à team.arslr@gmail.com en mettant en objet « **Rejoindre le groupe** » **et avec les éléments suivants.**

1 : **Indiquez, dans votre mail, votre nom d'utilisateur Facebook.**

2 : **Expliquez brièvement** pourquoi vous souhaitez rejoindre le groupe.

3 : **Rédigez, en fin de votre mail, la phrase suivante :**

« Je m'engage à respecter rigoureusement les vocations et le règlement intérieur du groupe et je déclare vouloir rejoindre le groupe dans un esprit de bienveillance »

Vous devez bien évidemment les avoir lus auparavant. Il s'agit des articles 4 (le précédent) et 6 (le suivant) du présent chapitre.

4 : Mettez nous **obligatoirement** en pièce jointe à votre mail (**merci de bien lire ce qui suit**) :

- **L'entête de votre dernière fiche de paie.** La dernière fiche de paie doit impérativement être la dernière qui a été livrée par l'entreprise aux salariés du GPF SNCF.

Vous pouvez masquer / vous devez laisser les éléments suivants :

- Partie de droite, sous le logo ; vous **pouvez masquer** le QR CODE puis votre code de gestion administrative et, juste en dessous, votre nom, prénom et adresse postale.

- Partie de gauche, sous « PERIODE DU... » se trouve une rubrique « CONTRAT DU... » Vous **pouvez masquer** votre jour et mois d'entrée dans l'entreprise. En revanche, vous **devez laisser** l'année d'embauche.

- Encadré de gauche, vous **pouvez masquer** l'établissement employeur, le lieu principal d'affectation, le SIRET et l'organisme collecteur.

- Grand encadré, partie du dessus. Vous **devez laisser** au moins la qualification et le niveau et vous **pouvez masquer** la position et l'échelon. Vous **devez laisser** l'intitulé de votre emploi.

- Grand encadré, partie de gauche. Vous **devez laisser** au moins **LE PREMIER NUMERO + LE DERNIER NUMERO SUIVI DE LA LETTRE DE VOTRE MATRICULE**. Exemple, si votre matricule est 3414312L, laissez au moins 3 2 L

Vous **pouvez masquer** tout le reste (Temps contractuel, grade et le code prime)

- Grand encadré partie de droite, vous **pouvez tout masquer**.

- **La photo de la face principale de votre pass carmillon.**

Vous **devez laisser** au moins **LE PREMIER NUMERO + LE DERNIER NUMERO SUIVI DE LA LETTRE DE VOTRE MATRICULE**. Exemple, si votre matricule est 3414312L, laissez au moins 3 2 L

Vous **pouvez masquer** la photo ainsi que votre nom et votre prénom.

VEUILLEZ NOTER QUE VOS MAILS SERONT CONSERVES.

En revanche, ils ne seront en aucun cas communiqués à des tiers.

ETAPE 2

- Cherchez le groupe « **ARSLR – Le coin des cheminots** » sur Facebook, ou cliquez sur le lien du groupe lorsque celui-ci vous est fourni sur notre page Facebook. L'adresse du groupe est : <https://www.facebook.com/groups/arslr/>

ETAPE 3

Une fois le groupe trouvé et affiché, cliquez sur « **+ Rejoindre ce groupe** »

ETAPE 4

Il vous sera demandé si vous avez pensé à nous contacter par mail. Indiquez « OUI » si tel est le cas. Si ce n'est pas le cas, relisez la présente procédure depuis l'étape 1 et réalisez la.

Il vous sera ensuite demandé l'adresse mail avec laquelle vous nous avez contacté. Indiquez la en réponse.

ETAPE 5

Si vous avez respecté l'ensemble des étapes précédentes, votre demande sera validée sous 24 à 72h maximum.

6 : Règlement intérieur du groupe

1-1 : Les membres admis dans le groupe « ARSLR – Le coin des cheminots » **ont tous approuvé l'article 4 et le présent article (le 6) du présent chapitre (le 8)**

1-2 : Les membres admis dans le groupe « ARSLR – Le coin des cheminots » **doivent rigoureusement respecter le règlement intérieur du groupe.**

1-3 : Les membres admis ... **peuvent contacter La team ARSLR** pour toute demande de renseignements sur le groupe, par le biais de notre adresse mail team.arslr@gmail.com .

2-1 : Les membres admis dans le groupe « ARSLR – Le coin des cheminots » **s’engagent à ne pas divulguer**, de quelque manière que ce soit, **toute ou partie des échanges, des interactions publiés dans le groupe.**

2-2 : Les membres admis ... **se soumettent donc à un devoir de confidentialité des échanges.**

2-3 : Les membres admis ... **ne doivent donc pas se servir des échanges produits dans le groupe** pour nuire à un tiers de quelque manière que ce soit.

2-4 : Les membres admis ... **prennent note** que, du fait de la confidentialité des échanges, **aucun reproche ne pourra être fait** à un membre par le biais de la hiérarchie ou par tout autre biais.

3-1 : Les membres admis dans le groupe « ARSLR – Le coin des cheminots » **s’engagent à respecter les vocations du groupe** citées dans l’article 4 « Vocations du groupe »

3-2 : Les membres admis ... viennent donc dans le groupe **dans un esprit de solidarité, d’écoute, bienveillance et entraide.**

4-1 : Les membres admis dans le groupe « ARSLR – Le coin des cheminots » **s’engagent obligatoirement à respecter les membres du groupe et La team ARSLR.**

4-2 : Les membres admis ... **ne doivent pas** porter de jugement **sur les autres membres du groupe.**

4-3 : Les membres admis ... **ne doivent pas** porter de jugement **sur les difficultés rencontrées**, le cas échéant, par les autres membres du groupe.

4-4 : Les membres admis ... **ne doivent pas se montrer agressifs ou violents** envers les autres membres du groupe.

4-5 : Les membres admis ... **ne doivent pas produire d'insultes, des menaces envers les autres membres du groupe**, que celles-ci soient produites directement dans le groupe, en message privé en réaction à une publication ou à un échange tenu dans le groupe ou sur le terrain.

4-6 : Les membres admis ... **ne doivent pas "régler leurs comptes"** par le biais du groupe.

4-7 : Les membres admis ... **ne doivent pas dénigrer leurs collègues ou un service de l'entreprise**. De même, ils **ne doivent pas** citer de noms ou prénoms de collègues non présents dans le groupe.

4-8 : Les membres admis ... **ne doivent pas dénigrer leur hiérarchie directe**. De même, ils **ne doivent pas** citer de noms ou prénoms de supérieurs hiérarchiques non présents dans le groupe.

5-1 : Les membres admis dans le groupe « ARSLR – Le coin des cheminots » **sont priés** de répondre aux questions posées, le cas échéant, par les autres membres du groupe **seulement si ils sont surs de fournir la bonne réponse**.

5-2 : Les membres admis ... **sont invités à s'abstenir en cas de doute**.

5-3 : Les membres admis ... **sont invités à détailler**, au maximum, les réponses fournies le cas échéant.

5-4 : Les membres admis ... **sont invités à se rapprocher de leur pôle sécurité** pour toute question relative à la sécurité des circulations ou relative à toute procédure de sécurité.

6-1 : Les membres admis dans le groupe « ARSLR – Le coin des cheminots » **ne doivent pas** produire des propos prohibés par la loi Française.

6-2-1 : Les membres admis ... **ne doivent pas** produire d'écrits à caractère sexuels.

6-2-2 : Les membres admis ... **ne doivent pas** produire d'écrits visant à draguer lourdement un-e autre membre du groupe.

6-3 : Les membre admis ... **ne doivent pas** produire d'écrits visant à dénigrer ouvertement, gratuitement tout autre groupe Facebook rassemblant des cheminots.

7 : Les membres admis dans le groupe « ARSLR – Le coin des cheminots » **s'engagent** à ne proposer que des publications en lien avec les vocations du groupe.

8 : Les membres admis dans le groupe « ARSLR – Le coin des cheminots » **sont invités** à participer le plus souvent possible aux échanges pour animer le groupe.

7 : Fonctionnement du groupe

1 : Le groupe est administré par La team ARSLR au travers du compte officiel de la page « Un autre regard sur le rail » L'ensemble de La team ARSLR a accès à l'administration et à la modération du groupe par l'intermédiaire de ce compte.

1-2 : En supplément, les membres référents du groupe pour La team ont obtenu la création d'un compte dédié à la gestion du groupe, cela afin de leur simplifier le travail et de créer un lien de proximité.

1-3 : En conséquence, les comptes **administrant officiellement** « ARSLR – Le coin des cheminots » sont :

- Un autre regard sur le rail
- Romain Arslr
- Thomas Arslr
- Kevin Arslr
- Le compte personnel de Romain ([merci de ne pas lui envoyer de messages privés au sujet du groupe ou d'ARSLR](#))

2 : Si vous avez des questions ou une réclamation à faire au sujet du groupe, veuillez favoriser l'envoi d'un mail à team.arslr@gmail.com

3 : Les publications sont systématiquement approuvées par un compte administrant, modérant le groupe.

4 : En cas de refus de publication, nous vous contacterons par mail afin de vous en expliquer la / les raison(s)

5 : Les réponses sont apportées librement par les membres du groupe.

6 : En cas de non-respect du règlement intérieur du groupe, les administrateurs se réservent le droit de (dans l'ordre des actions possibles):

- Faire un rappel à l'ordre
- Verrouiller la publication
- Supprimer un ou des commentaire(s)
- Dans les cas extrêmes, exclure un ou des membre(s) du groupe

8 : Conclusions

Nous vous remercions d'avoir lu le présent chapitre et, le cas échéant, d'avoir appliqué correctement la procédure de demande d'adhésion au groupe.



Un autre regard sur le rail

Contact : team.arslr@gmail.com / Page Facebook : @teamarslr / Compte Twitter (privé) : @team_arslr / Blog : arslr.canalblog.com

NE PAS IMPRIMER / DIFFUSION LIMITEE SUR NOS SUPPORTS